université de BORDEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

Séance du 3 Février 2016
Présidence du Professeur Pellegrin, Directeur du Collège des sciences de la santé

La demande de modification de diplômes d'université (DU)/Diplôme interuniversitaire (DIU)

Le professeur Pellegrin présente :

La demande de modification des diplômes d'université (DU)/diplômes interuniversitaire (DIU) :

- DIU ECHOGRAPHIE ET TECHNIQUES ULTRA-SONORES
- DIU FORMATION D'INTEGRATION DU SECOURS DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL
- DU METHODES DE GESTION DE BASES DE DONNEES EN SANTE : ENSEIGNEMENT VIA INTERNET

Le Professeur Jean-Luc Pellegrin, Directeur du collège sollicite l'avis des membres du conseil

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) à la demande de modification des diplômes d'université (DU)/diplômes interuniversitaire (DIU) ainsi présentée.

Pour extrait certifié conforme
Bordeaux, 8 Février 2016

Le Directeur du collège des sciences de la santé

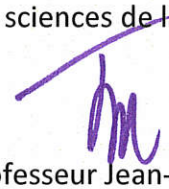

Professeur Jean-Luc PELLEGRIN

MODIFICATIONS DE DIPLÔMES
Conseil du Collège Sciences de la santé du 03 février 2016

INTITULE DU DIPLÔME	UFR de Rattachement	Si D.I.U. Universités partenaires	Responsable(s)	Modification(s) du (des) responsable(s)		Modifications des frais de formation		Modifications du règlement		Autres modifications	DATES DE PASSAGE AUX CONSEILS
				Ancien(s)	Nouveau(x)	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Ancien	Nouveau		
DIU ECHOGRAPHIE ET TECHNIQUES ULTRA-SONORES	UFR des Sciences Médicales	Centre Nord : *Universités de Lille, Amiens, Rouen et Caen* Centre Est : *Universités de Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg* Centre Paris Ile de France : *Universités Paris V, Paris VI, Paris VII, Paris XI, Paris XII et Paris XIII* Centre Ouest : *Universités d'Angers, Brest, Nantes, Poitiers, Rennes et Tours* Centre Rhône Alpes : *Universités de Grenoble, Lyon 1 et Saint-Etienne* Centre Sud-Est : *Universités de Marseille, Montpellier 1 et Nice* Centre Sud-Ouest : *Universités de Bordeaux, Limoges et Toulouse*	Pr GRENIER			En formation initiale : E*tudiants en cours de cursus de DES, DESC : **200€ /an*** En formation continue : Reprise d'études non financées : **400€ /an** Reprise d'études financées : **600€ /an**	En formation initiale : Etudiants en cours de cursus de DES, DESC : à **200€ /an** **Pour les autres candidats relevant de la formation initiale : 400€ /an** En formation continue : Reprise d'études non financées : **400€ /an** Reprise d'études financées : **600€ /an**			Monsieur le Professeur GRENIER, responsable de ce diplôme pour notre Université, **tiens à préciser (ARTICLE VIII), que le montant des frais de formation, en formation initiale, s'élèveront :** - Pour les étudiants en cours de cursus de DES, DESC : **200€ /an** - Pour les autres candidats relevant de la formation initiale : **400€ /an** À compter de l'année universitaire 2015-2016.	Conseil UFR Sciences Médicales du Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/02/2016
DIU FORMATION D'INTEGRATION DU SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL (DIU SSSM)	UFR des Sciences Médicales	ENSOSP	Pr BROCHARD	Pr BROCHARD	**Pr SZTARK**					En accord avec Monsieur le Professeur BROCHARD, responsable de ce diplôme pour notre Université, Monsieur le Professeur SZTARK souhaite prendre la direction de cette formation et y apporter des modifications, à compter de l'année universitaire 2015-2016. Il précise **(Article 1)** que Monsieur le Professeur BROCHARD, responsable du Module 1 (Santé Publique et Santé au Travail), sera remplacé par Monsieur le Professeur DEWITTE (Université de Bretagne Occidentale) qui en sera le responsable pédagogique. **Modification de l'Article 6 : Enseignement** Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.	Conseil I.S.P.E.D. du 10/11/2015 Conseil UFR Sciences Médicales du 11/01/2016 Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/02/2016
DU METHODES DE GESTION DE BASES DE DONNEES EN SANTE : ENSEIGNEMENT VIA INTERNET	I.S.P.E.D.		Dr THIESSARD							Monsieur le Docteur Frantz THIESSARD, responsable de ce diplôme, demande l'ajout d'un co-responsable **(ARTICLE III)**, Monsieur le Docteur Gilles PALMER, à compter de l'année universitaire 2015-2016.	Conseil I.S.P.E.D. du 10/11/2015 Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/02/2016